

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Roland MALAGUISE (en remplacement de Jean-Louis BREGAINT), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Camille DUDOGNON, Béatrice DUFOUR, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 106 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées en date du 1^{er} août 2013

Vu les délibérations des communes sur le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Président expose que suite à l'évolution de la compétence voirie, au transfert de la compétence liée au PDIPR et à l'intégration des communes de Moissannes et de Saint-Bonnet Briance, la commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie pour calculer le transfert des charges le 1^{er} août 2013. Le rapport de cette commission a été envoyé aux communes de l'intercommunalité qui ont délibéré pour l'approuver.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les nouveaux montants de l'attribution de compensation, à partir des données inscrites dans le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Commune	Attribution Compensation	Commune	Attribution Compensation
Champnétery	- 9 064,19	Saint-Bonnet Briance	- 12 054,02
Le Châtenet en Dognon	- 11 194,54	Saint-Denis des Murs	27 639,74
Eybouleuf	- 11 589,78	Saint-Léonard de Noblat	655 373,99
La Geneytouse	- 59 753,57	Saint-Martin Terressus	282 158,23
Moissannes	71 102,88	Saint-Paul	43 369,89
Royères	15 090,62	Sauviat sur Vige	266 067,03

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Décide de fixer, pour chaque commune, le montant de l'attribution de compensation conformément au tableau ci-dessus,

Décide que les attributions de compensation positives seront versées par douzième,

Demande le remboursement, pour les communes présentant une attribution de compensation négative, soit 9 064,19 € pour la commune de Champnétery, 11 194,54 € pour la commune du Châtenet en Dognon, 11 589,78 € pour la commune d'Eybouleuf, 59 753,57 € pour la commune de La Geneytouse et 12 054,02 € pour la commune de Saint-Bonnet Briance,

Décide que cette attribution négative sera remboursée en deux fois dans l'année,

Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 27 septembre 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,





Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Accueil | Administration | Préférences | Aide
Déconnexion
Actes en cours Création d'acte Recherche

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Date de transmission de l'acte : 01/10/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2013

Numéro de l'acte : 2013-106 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130925-2013-106-DE

Date de décision : 25/09/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires